



**PRÉFET
DE LA MANCHE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction départementale de
la protection des populations**

**Service environnement,
animal et société**

Dossier suivi par : Christelle BRIAULT
02 33 72 65 41
christelle.briault@manche.gouv.fr

Madame Virginie ALLAIRE-ARRIVE
Directrice Générale
BOUCHERIE SAINT-MICHEL
30 avenue Armand Ligot
50800 SAINTE-CECILE

Saint-Lô, le 11 décembre 2020

Réf. : IC_Sainte-
Cécile_Boucherie_Saint_Michel_AR_depot_dde_K
_par_K_11.12.20

Objet : Demande d'examen au cas par cas : reprise de l'activité d'abattage de porcs et de découpe et congélation de viande de porcs sur le site de Sainte-Cécile (50800), anciennement AIM

Madame la Directrice,

Vous m'avez remis, par courrier reçu le 11 décembre 2020, une demande d'examen au cas par cas concernant votre projet de reprise de l'activité d'abattage de porcs et de découpe et congélation de viande de porcs sur le site de Sainte-Cécile (50800), anciennement AIM.

Je vous informe que le dossier est complet, et est mis en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Manche : <http://www.manche.gouv.fr/Publications/Annonces-avis>.

Je vous rappelle que l'autorité administrative dispose d'un délai de 35 jours pour prendre sa décision de dispense ou de soumission à évaluation environnementale. Si, passé ce délai, aucune décision ne vous est notifiée ou n'est mise en ligne sur le site internet de la Préfecture de la Manche, cela vaut obligation de réaliser une évaluation environnementale.

Je vous prie d'agréer, Madame la Directrice, l'expression de ma considération distinguée.

Pour le préfet et par délégation
Pour le directeur départemental de la protection
des populations
La Cheffe du Service Environnement
Animal et Société


Christelle BRIAULT



Copie à : Préfecture de la Manche

**Direction départementale
de la protection des populations**

1304 avenue de Paris
BP 90286
50006 Saint-Lô Cedex
Tél : 02 33 72 60 70
Mél : ddpp@manche.gouv.fr